

# Addendum au Stakeholder Update

## **Le 20 décembre 2021, UBS s'est pourvue en cassation contre le verdict**

UBS SA s'est pourvue en cassation devant la Cour suprême française (*Cour de cassation*) contre la décision de la Cour d'appel.

Le pourvoi a été déposé dans le délai légal de cinq jours afin de préserver les droits d'UBS SA. Cela va permettre à la banque de minutieusement évaluer le verdict de la Cour d'appel et de déterminer les prochaines étapes, dans le meilleur intérêt de ses parties prenantes (*stakeholders*).

UBS (France) SA n'a pas fait appel du verdict et a payé l'amende prononcée de 1,875 million d'euros.

## **Le verdict du 13 décembre 2021**

Le 13 décembre 2021, la Cour d'appel française a rendu un verdict de culpabilité contre UBS SA pour démarchage illicite et pour blanchiment aggravé de fraude fiscale en lien avec les activités transfrontalières de la banque en France entre 2004 et 2012. La Cour a prononcé une amende de 3,75 millions d'euros, corrigée à la baisse par rapport aux 3,7 milliards d'euros du jugement de première instance. Elle a en outre ordonné la confiscation d'un milliard d'euros. La Cour a également accordé à l'Etat français des dommages et intérêts à hauteur de 800 millions d'euros, sans changement par rapport à la première instance.

UBS (France) SA a été relaxée des accusations de complicité de blanchiment de fraude fiscale et a été reconnue coupable de complicité de démarchage illicite. La Cour a prononcé une amende de 1,875 millions d'euros.

## **Provisions d'UBS sur ce dossier**

Comme mentionné lors de la présentation des résultats de l'exercice 2021, le 1<sup>er</sup> février 2022, UBS a augmenté les provisions pour litiges relatives à ce dossier de 650 millions d'euros (740 millions de dollars) pour atteindre un total de 1,1 milliard d'euros.

**Notice to investors and Cautionary statement regarding forward-looking statements**

This document and the information contained herein is provided solely for information purposes, and is not to be construed as a solicitation of an offer to buy or sell any securities or other financial instruments in Switzerland, the United States or any other jurisdiction. No investment decision relating to securities of or relating to UBS Group AG, UBS AG or their affiliates should be made on the basis of this document.

This document contains statements that constitute forward-looking statements. While these statements represent UBS's judgments and expectations concerning the matters described, a number of risks, uncertainties and other important factors could cause actual developments and results to differ materially from UBS's expectations. Refer to UBS's most recent Annual Report on Form 20-F, quarterly reports and other information furnished to or filed with the US Securities and Exchange Commission on Form 6-K, available at [ubs.com/investors](https://ubs.com/investors), for additional information. UBS undertakes no obligation to update the information contained herein.

© UBS 2022. The key symbol and UBS are among the registered and unregistered trademarks of UBS. All rights reserved.

[ubs.com](https://ubs.com)

